



REAMENAGEMENT DES LABORATOIRES RMN DU DEPARTEMENT DE CHIMIE DE L'ENS-PSL

Consultation n° 2026-026

MEMO Demande du dossier technique

Dossier de consultation non disponible dans son intégralité sur la plateforme PLACE	Dans le cadre de la présente consultation, certains documents techniques sensibles composant le dossier technique ne sont pas accessibles directement sur la plateforme de dématérialisation. Ces documents ne sont communiqués aux candidats qu'à leur demande expresse et sous réserve de la signature préalable d'un engagement de confidentialité.
Modalités de la demande par l'entreprise du dossier technique	Les candidats souhaitant obtenir le dossier technique doivent adresser une demande écrite au pouvoir adjudicateur, en utilisant la messagerie sécurisée du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise Cette demande doit être accompagnée du « formulaire de demande du dossier technique - Engagement de confidentialité » dûment rempli, daté et signé. Ce formulaire de demande du dossier technique est mis à disposition dans le dossier de consultation sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur « PLACE ». Les opérateurs économiques sont invités à formuler leur demande dans les meilleurs délais. Le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une demande tardive ou d'une absence de demande de la part des opérateurs économiques. La demande devra être adressée au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Toute demande au-delà de ce délai ne sera pas traitée.
Modalités de la transmission du dossier technique par le pouvoir adjudicateur	La transmission des documents interviendra dans les meilleurs délais, uniquement après réception et validation du formulaire dûment rempli, daté et signé.
Confidentialité des informations transmises dans le dossier technique	L'engagement de confidentialité oblige l'opérateur économique à : • Considérer comme strictement confidentielles toutes les informations contenues dans les documents transmis ; • Ne pas divulguer ces informations à des tiers, ni les utiliser à d'autres fins que la préparation de son offre dans le cadre de la présente consultation ; • Restreindre la communication des informations confidentielles aux seules personnes au sein de son organisation (entreprise, groupement, sous-traitant, le cas échéant) ayant besoin d'en prendre connaissance, en les informant du caractère confidentiel de ces informations ; • Restituer ou détruire, à première demande du pouvoir adjudicateur, tous les documents confidentiels reçus, ainsi que leurs copies ou extraits, à l'issue de la procédure. L'obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la procédure de consultation et se poursuit pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution du marché ou de l'abandon de la procédure. Le non-respect de cette obligation de confidentialité pourra entraîner l'exclusion du candidat de la procédure, sans préjudice des actions en responsabilité que le pouvoir adjudicateur pourrait engager.
Questions / Renseignements complémentaires	Pour tout renseignement complémentaire, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse est alors envoyée à l'ensemble des candidats par la plateforme PLACE, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.